

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 98

présenté par

M. Pauget, M. Brun, M. Emmanuel Maquet, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Beauvais,  
Mme Tabarot, M. Rolland, M. Le Fur, Mme Trastour-Isnart, M. Ravier, Mme Boëlle,  
Mme Corneloup, M. Boucard, M. Parigi, M. Ramadier, M. Hemedinger, Mme Bazin-Malgras,  
Mme Anthoine, M. Sermier, M. Bony et M. Bourdeaux

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Après le 8° de l'article L. 112-15 du code du sport, il est inséré un 9° ainsi rédigé :

« 9° De l'Agence régionale de santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La gestion de la pratique du sport doit s'effectuer au plus près des territoires et des collectivités.

Le présent amendement vise en ce sens à rapprocher la gouvernance territoriale du sport par le biais des instances régionales que sont les Conférences Régionales du Sport, avec les instances déconcentrées du Ministère de la Santé en y intégrant des représentants des ARS.